ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.









CENTRE CANADIEN DE RECHERCHES POLICIÈRES

TM-02-99F PROTOCOLE DE RECHERCHE D'ÉLÉMENTS DE PREUVE GÉNÉTIQUES SUR LES LIEUX DU CRIME

par:

Julie Bellefeuille, Kathy Bowen, Della Wilkinson et Brian Yamashita Gendarmerie Royale du Canada

DOCUMENTS TECHNIQUES

Submitted by Centre Canadien de Recherches Policières

Juillet 1999

NOTE: Pour de plus ample renseignements veuillez communiquer avec le CCRP au (613) 998-6343

Information sur les règles en vigueur concernant la collecte et la conservation des échantillons genetiques recueillis sur les lieux d'un crime. On y retrouve aussi des renseignements sur la contamination possible des preuves et la collecte de données genetiques à partir d'empreintes abîmées et non identifiables.

Le Centre canadien de recherches policières remercie les auteurs et la Section des recherches et des etudes en identite judiciaire pour lui avoir permis de reproduire cet article comme document technique. Pour plus d'information, veuillez appeler la Section des recherches et des etudes en identite judiciaire, au (613) 998-6188.

The following provides information on the current protocols for the collection and packaging of DNA samples from crime scenes. It also contains information on the potential contamination of evidence and the possibility of recovery of suspect's DNA from smeared unidentifiable fingerprints.

The Canadian Police Research Centre is grateful to the authors and to the Forensic Identification Research and Review Section (FIRRS) for permission to reprint this as a Technical Memorandum. For further information, please call FIRRS at (613) 998-6188.

45 No. No Date FIRS BULLETIN **S.R.** .I.J. Juillet 1999 Forensic Ident Research Services des recherches de Title/Titre Protocole de recherche d'éléments de preuve Services. • RCMP HQ l'identité judiciaire /D.G. de génétiques sur les lieux du crime **1200 Vanier** Parkway la G.R.C. 1200, promenade Vanier NPS Bldg., Rm 503 Pavillon des SNP - Pike 503 Ottawa, Ontario Author/Auteur: Julie Bellefeuille¹, Kathy Bowen², **K1A** OR2 Ottawa (Ontario) K1A OR2 Della Wilkinson et Brian Yamashita [613-998-6188] [613-998-6188]

OBJECTIF

Le present bulletin vise à renseigner les spécialistes canadiens de l'identite judiciaire sur les risques de contamination des elements de preuve par transfert secondaire d'ADN entre pieces à conviction, et sur les possibilités de recuperation de l'ADN d'un suspect à partir d'empreintes digitales souillées non identifiables. En outre, nous passerons en revue les protocoles de collecte et de conservation des echantillons d'ADN prélevés sur les lieux d'un crime.

INTRODUCTION

Molecule biologique, l'acide desoxyribonucleique (ADN) renferme le code genetique propre à chaque individu. A quelques rares exceptions près (comme les cellules des globules rouges arrivées à maturité), l'ADN est present dans chaque cellule vivante, mais se degrade progressivement lorsque la cellule meurt ; la vitesse de degradation de l'ADN depend des conditions ambiantes (temperature, humidité, rayons ultraviolets, etc.). C'est à la fin des années 80 [I] que les experts judiciaires ont commence à analyser l'ADN contenu dans les echantillons biologiques comme la salive, le sperme, le sang, les secretions vaginales et les cheveux dans le but d'identifier des victimes ou leurs agresseurs. Généralement, on dresse le profil genetique de l'individu à partir d'un échantillon prélevé sur les lieux du crime ou sur une piece à conviction. On le compare ensuite avec le profil genetique obtenu à partir d'un echantillon connu fourni par le suspect ou la victime. Comme la comparaison se fait seulement sur une infime pat-tie de la molecule d'ADN, lorsqu'il y a correspondance exacte entre les deux profils, l'expert judiciaire attribue une valeur statistique à la preuve, qui indique la probabilité qu'une tierce personne puisse avoir le même profil genetique. Si les deux profils génétiques different, c'est qu'ils appartiennent à deux personnes distinctes.

L'analyse d'un profil genetique comprend plusieurs étapes: l'extraction, l'amplification, la separation et la comparaison. On extrait d'abord l'ADN du specimen, puis on l'amplifie par un procédé appellé amplification en cascade (PCR). A l'étape suivante, on applique la technique d'électrophorèse en gel de polyacrylamide pour séparer les fragments amplifies en fonction de leur taille. On obtient ainsi un profil semblable à un code-barres qui va ensuite être utilisé aux fins de comparaison.

Dans une lettre envoyée au redacteur de la revue Nature, on suggerait qu'un individu pouvait, à son insu, laisser son empreinte genetique sur un objet ou sur un autre individu par l'intermediaire des cellules télogènes qui se détachent de l'épiderme [2]. Dans une publication plus récente, des scientifiques avançaient [traduction] qu' « un premier transfer-t d'ADN à la suite de la manipulation d'un objet est possible », mais qu'il est difficile, voire impossible d'interpréter les résultats [3]. En outre, ils affirmaient n'avoir pu établir la preuve de la possibilite d'un transfer-t secondaire. Selon les auteurs, certaines personnes sont davantage susceptibles de laisser leur empreinte genetique

sur une surface, car de nombreuses cellules telogenes se détachent de leur peau. Chez d'autres en revanche, la quantité de cellules telogenes présentes sur la peau est insuffisante pour laisser une empreinte genetique.

Le present bulletin rend compte des experiences menées au Laboratoire judiciaire central (LJC) par les membres de la S.R.E.I.J. en collaboration avec des scientifiques afin de verifier la validité de ces postulats. On voulait d'une part explorer les possibilités de prélever l'ADN d'un suspect par écouvillonnage d'empreintes digitales non identifiables trouvées sur les lieux de crimes graves, et d'autre part s'assurer que nos protocoles d'enquêtes sur les lieux de crimes ne favorisaient pas la contamination des elements de preuve à la suite des différentes manipulations, c'est-à-dire par transfer-t accidentel d'ADN d'une piece à conviction ou d'une surface à l'arme du crime.

Nous avons choisi de decrire chaque experience individuellement, de commenter les résultats obtenus, puis de formuler des recommandations générales. Enfin, la dernière par-tie du bulletin est consacrée aux protocoles de conservation des échantillons d'ADN recueillis sur les lieux d'un crime recommandes aux spécialistes en identification.

EXPÉRIENCES

Tous les échantillons ont été traités selon les protocoles en vigueur à la Section de la biologie du Laboratoire judiciaire de la GRC. [4]

Évaluation des cellules épithéliales telogenes :

- 1) On a passe un écouvillon sur la surface interne des mains et des doigts de plusieurs personnes afin de determiner celles dont la peau avait tendance à laisser échapper des cellules épithéliales telogenes.
- 2) On a également recueilli un petit échantillon de sang de chaque personne que l'on a analysé aux fins de comparaison des profils génétiques.

Chez la plupart des personnes testées, on a retrouve suffisamment d'ADN sur au moins une des deux mains pour pouvoir établir un profil genetique complet. Dans plusieurs cas, le typage de l'ADN a révélé la presence de plusieurs profils génétiques (appartenant à plus d'une personne). Comme on connaissait le profil genetique des donneurs, on a pu interpreter ces profils mixtes.

<u>Transfert d' ADN d'une personne à une surface</u> .

- 1) On a choisi trois surfaces d'objets susceptibles de se retrouver sur les lieux d'un crime : un couteau à manche en bois, un marteau à manche caoutchouté et un combine téléphonique en plastique. Avant de procéder à l'expérience, on a soigneusement nettoyé la surface des objets sur lesquels on a ensuite passe un écouvillon pour s'assurer qu'il n'y avait aucune trace d'ADN (écouvillonnage de contrôle).
- 2) On a demandé à une personne de tenir l'objet pendant cinq minutes.

3) On a de nouveau passe un ecouvillon sur la surface de l'objet afin de determiner si la personne avait laissé son empreinte genetique.

On a relevé une légère trace d'ADN sur deux ecouvillons de controle, mais son analyse n'a pas permis d'etablir de profil genetique. Par contre, la plupart des ecouvillons analyses ont permis de dresser le profil genetique complet de la personne qui avait tenu l'objet, bien que quelques-uns présentaient des pointes supplementaires. Le reste n'a permis d'etablir que des profils incomplets (partiels), sinon aucun. Un d'entre eux a neanmoins révélé un profil complet qui ne correspondait pas à la personne qui avait tenu l'objet. Cela signifie soit que l'échantillon a été mal étiqueté, soit qu'il y avait suffisamment d'ADN &ranger sur l'objet pour recouvrir l'empreinte genetique de la personne qui avait tenu l'objet.

<u>Transfert d'ADN de la surface d'un objet à une pe</u>rson<u>ne :</u> .

- Comme les combines téléphoniques sont des objets usuels, on a pensé qu'on y trouverait une quantité importante d'ADN. Avant de procéder à l'expérience, on a passe un ecouvillon sur le combine pour s'assurer que seul l'ADN de l'utilisateur était present (ecouvillonnage de controle).
- 2) On a passe un ecouvillon sur un gant de latex afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'ADN (ecouvillonnage de controle).
- 3) On a demandé à une personne d'enfiler le gant et de tenir le combine pendant cinq minutes.
- 4) On a passe un ecouvillon sur le gant afin de determiner s'il y avait eu transfert d'ADN du combine au gant.

L'analyse des ecouvillons de controle passes sur le combine a permis d'etablir le profil genetique complet des utilisateurs du telephone, tandis que les ecouvillons de controle passes sur les gants propres n'ont révélé aucune trace d'ADN. Dans de rares cas seulement, une quantité suffisante d'ADN present sur le combine avait été transferee sur les mains gantées pour permettre d'etablir le profil genetique du premier utilisateur du telephone à partir des ecouvillons passes sur les gants.

<u>Transfert d'ADN de la surface d'un objet à une personne, puis à une autre surfa</u>ce :

- 1) On a soigneusement nettoyé le couteau à poignée en bois avec une solution composée à 70 % d'éthanol et d'une solution à 1/10 d'eau de Javel.
- 2) On a passe un ecouvillon sur le manche pour s'assurer qu'il n'y avait aucune trace d'ADN (ecouvillon de controle).
- 3) On a passe un ecouvillon sur le combine du telephone pour s'assurer qu'on y trouvait que l'ADN de l'utilisateur.
- 4) On a passe un ecouvillon sur un gant de latex afin de s'assurer qu'il n'y avait aucune trace d'ADN (écouvillonnage de contrôle).
- 5) On a demandé à une personne d'enfiler le gant et de tenir le combine pendant cinq minutes, puis le couteau nettoyé pendant cinq autres minutes.
- 6) On a passe un écouvillon sur le couteau afin de determiner s'il y avait eu transfer-t d'ADN du

combine au couteau.

Les ecouvillons de controle passes sur le couteau nettoye n'on révélé aucune trace d'ADN. Un ecouvillon passe sur les gants propres à révélé des traces d'ADN, sans toutefois permettre de générer un profil genetique à l'analyse. La moitié des échantillons contenaient suffisamment d'ADN aux fins d'analyse, mais seulement quelques-uns ont révélé des profils génétiques complets correspondant à celui du premier utilisateur du telephone. La plupart des ecouvillons restants n'ont soit généré aucun profil, soit généré des profils croisés, dont aucun ne correspondait au principal utilisateur du telephone. Cela illustre bien les difficulté que pose l'écouvillonnage des objets usuels. Même lorsqu'on obtient un profil genetique complet, on ne peut pas en deduire qu'il correspond à celui de l'utilisateur.

Échange d'ADN entre la surface d'un objet et une personne :

- 1) On a passe un ecouvillon sur le combine afin de determiner quel type d'ADN s'y trouvait normalement », c'est-à-dire à qui il correspond (écouvillonnage de côntrole).
- 2) On a ensuite nettoye le combine avec une solution composée à 70 % d'éthanol et d'une solution à 1/10 d'eau de Javel, puis on a repassé un ecouvillon (ecouvillonnage de controle).
- 3) Après 24 heures d'utilisation normale, on a demandé à quelqu'un de tenir le combine dans ses mains nues pendant cinq minutes.
- 4) Puis, on a passe des ecouvillons sur le combine et sur la main de la personne afin de determiner s'il y avait eu échange d'ADN entre le combine et l'individu.

L'examen des ecouvillons de controle passes sur le combiné " nettoyé " a montré que, dans la plupart des cas, l'ADN n'avait pas completement disparu. Il est possible que le nettoyage du telephone ait eu pour consequence de répandre d'autres traces d'ADN présentes dans l'émetteur (salive) à toute la surface du combine. La presence d'ADN en grande quantité pourrait indiquer que des traces ont été laissées après le nettoyage.

L'analyse des ecouvillons passes après que la personne ait tenu le combine a donné des résultats confondants. Si parfois, on a pu établir le profil complet et de l'utilisateur principal du telephone et de la personne qui a tenu le combine, il arrivait aussi souvent de n'observer que le seul profil de l'utilisateur. Pour compliquer encore davantage les choses, nous avons également relevé un profil qui ne correspondait ni à l'utilisateur du telephone, ni à la personne qui avait tenu le combine.

On a retrouve suffisamment d'ADN &ranger pour pouvoir établir le profil genetique complet de l'utilisateur habituel du telephone seulement sur quelques-unes des personnes qui avaient tenu le combine.

RECOMMA NDATIONS

Chez certaines personnes, la quantité de cellules épithéliales télogènes presentes sur la peau semble être suffisamment importante pour laisser une empreinte génétique sur des objets.

Une personne peut donc laisser son empreinte genetique sur la surface d'un objet qu'elle n'a fait que manipuler. Cependant, il faut rappeler qu'il s'agissait à d'experiences de contrôle faites sur des surfaces nettoyees et avec des personnes connues, ce qui permettait d'interpreter les resultats avec une relative aisance. En situation réelle, n'importe quel écouvillon passe sur la surface d'un objet est susceptible de reveler à l'analyse un melange de profils génétiques inconnus qu'il pourrait bien être impossible d'interpreter. En consequence, nous ne preconisons pas l'ecouvillonnage systematique de toutes les surfaces.

D'un autre côté, on rapporte au Canada des cas où l'ADN du suspect a été prélevé sur un couteau « propre » et où on a retrouvé l'ADN de la victime sur la ceinture qui avait servi à l'étrangler. Dans certains États australiens, les policiers procèdent maintenant couramment à l'ecouvillonnage des articles trouvés sur les lieux de crimes [5]. En Allemagne, on aurait réussi à prélever l'ADN d'un assassin sur le cou de la victime qu'il avait étranglée [6]. C'est pourquoi nous preconisons que, sur les lieux de crimes graves, les spécialistes en identification procédent à l'ecouvillonnage des empreintes digitales souillées qui ne presentent aucun intérêt pour l'identification et qui se trouvent à proximité de la voie de penetration. D'autres surfaces qui ne se prêtent pas au prélèvement des empreintes digitales, comme certaines armes, pourraient aussi donner des resultats à l'analyse genetique.

Bien que les experiences de contrôle décrites dans ce document ont montré qu'un premier transfert d'ADN est possible, on ne peut dire si les resultats des futures experiences seront suffisamment concluants pour nous permettre de prédire la probabilité de succès dans les cas d'étude. C'est pourquoi nous demandons que les resultats de l'analyse des ecouvillons, qu'ils soient positifs ou negatifs, nous soient communiques pour tous les cas d'étude afin que nous puissions établir les probabilités de recuperation de l'ADN. Notre laboratoire effectuera d'autres travaux axes sur les techniques de prélèvement qui pourront servir dans les situations où les liquides organiques sont visibles ou invisibles.

On parle de transfer-t secondaire d'ADN lorsqu'un individu prélève à son insu l'ADN d'une tierce personne en manipulant un objet, puis le depose ensuite sur un autre objet. Bien qu'extremement improbable, nous avons vu que le transfert secondaire était néanmoins possible dans certaines conditions idéales. En consequence, nous recommandons aux spécialistes en identification de toujours porter des gants lors de la collecte de ce que l'on présume être l'arme du crime. Ainsi, si l'ADN trouvé sur l'arme ne correspond pas à celui de la victime, on pourra en déduire sans crainte qu'il n'a pas été depose sur l'objet lors des constatations criminelles.

COLLECTE ET CONSERVATION

Procédures générales :

A l'étape de la collecte et de la conservation d'un echantillon d'ADN, il importe d'éviter toute contamination de l'échantillon et de le faire sécher au plus vite.

Pour éviter de contaminer l'échantillon, il faut faire preuve de bon sens. Le port du masque facial est indispensable si l'on veut éviter de contaminer l'échantillon avec son propre ADN (lorsqu'on éternue ou que l'on tousse, on projette de la salive dans un rayon important). Lorsqu'on manipule des pieces à conviction imprégnées de liquides biologiques, on doit changer de gants même s'ils nous semblent propres. Cela évite de transferer des traces d'ADN d'un objet à l'autre. La même precaution doit être prise avant de manipuler ce qui semble être l'arme du crime. Ainsi, on a la certitude que l'ADN retrouve sur la piece à conviction était là avant que le spécialiste en identification ne la manipule. On doit toujours manipuler les pieces à conviction séparément et les conserver individuellement dans des contenants fermés. On ne doit pas acheter les enveloppes avec de la salive, mais plutôt utiliser un baton de colle.

Les taches qui contiennent des traces d'ADN sont humides à l'origine, quel que soit le type de surface sur lequel elles se trouvent ou le type de liquide biologique en cause. Lorsque l'échantillon est encore humide au moment de la collecte, il importe de l'envelopper de manière à laisser l'air circuler autour. Lorsqu'on peut eviter tout risque de contamination, notamment lorsque des armoires de séchage pour elements de preuve sont disponibles [7], on doit laisser sécher completement l'échantillon à l'air avant de l'envoyer à la Section de la biologie du Laboratoire judiciaire aux fins de génoscopie. Si on conserve une pièce à conviction dans un contenant étanche, des battéries apparaîtront qui risqueraient d'endommager l'ADN.

A moins de livrer la pièce à conviction en mains propres au laboratoire, on doit l'envelopper dans un matériau protecteur de manière à ce que le personnel du laboratoire puisse ouvrir le contenant en toute sécurité.

Surface non poreuse :

En présence de liquides biologiques (sang, salive, sperme, etc.) ou d'empreintes digitales souillées déposés sur une surface non poreuse (comme du linoléum, de la vitre, du bois ou du ciment) dont on ne peut prélever un échantillon, procéder à l'écouvillonnage. A l'aide d'un écouvillon trempé dans de l'eau distillée, frotter plusieurs fois la surface de la tache ou de l'empreinte digitale afin d'absorber le plus de résidus possible. Laisser sécher à l'air avant de placer l'écouvillon dans un contenant approprié.

Si le liquide biologique se trouve sur une surface non poreuse dont on ne peut prélever un échantillon, sécher la piece à conviction à l'air avant de l'envoyer au laboratoire.

Surface poreuse:

Si le liquide biologique se trouve sur une surface poreuse dont on ne peut prélever un échantillon, comme du papier-peint, preparer un écouvillon (voir plus haut).

Si la tache est imprimee sur du tissu, du papier ou du tapis, decouper un cercle autour de la tache et laisser sécher à l'air avant de l'envelopper dans un contenant pour piece à conviction.

Si on risque de contaminer la tache en la laissant à l'air, l'envelopper dans du papier brun propre et la placer dans un contenant approprie, sans le refermer. Faire sécher l'echantillon aussitôt que possible afin d'éviter que des battéries ne l'endommagent.

CONCLUSION

L'ADN constitue un puissant élément de preuve qui permet de faire le lien entre le lieu du crime et un suspect ou une victime. Il faut donc se rappeler que sur les lieux de crimes graves, on peut passer un écouvillon sur des empreintes digitales ou palmaires souillées afin de prélever des traces d'ADN; les spécialistes en identification doivent également ne pas perdre de vue que l'aspect le plus important de leur role consiste à preserver l'intégrité de l'échantillon d'ADN prélevé en évitant toute contamination à l'étape de la collecte et de la conservation.

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient le Dr Ron Fourney pour ses eclaircissements ainsi que les membres du S.R.E.I.J. pour leur patiente relecture du document.

RENVOIS

- [1] B. D. Gaudette, « Le typage de l'ADN- Un nouveau service offert à la police canadienne », dans La Gazette de /a GRC, vol. 52, n° 4, 1990, p 1.
- [2] R. A. H. van Oorschot et M. K. Jones, « DNA fingerprints from fingerprints », dans la revue *Nature, 387, 1997,* p. **787.**
- [3] C. Ladd, M. S. Adamowicz, M. T. Bourke, C. A. Scherczinger et H. C. Lee, « A Systematic Analysis of Secondary DNA Transfer », presentation faite lors du 50° anniversaire de l'American Academy of Forensic Sciences, San Francisco, février 1998.
- [4] Guide des méthodes de la Section de la biologie, Laboratoire judiciaire central, GRC, Ottawa, Canada.
- [5] I. S. Forrester, Victoria Police, communication personnelle.
- [6] P. Wiegand et M. Kleiber, « DNA typing of epithelial cells after strangulation », *International Journal of Legal Medicine*, **n°** 110, 1997, pp. 181 à 183.
- [7] Communiquez avec Brian Yamashita, au (613) 998-6190.